



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-136186>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-136186**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte pour le Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore (06)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20002983300015

Ville : Nice Cedex 3

Code postal : 06201

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2024A0301 - SMDVVV

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Services des marchés du département des Alpes-Maritimes

Adresse mail du contact : marches@departement06.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 497186000

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Se référer au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Niveau minimal de capacité financière : Chiffre d'affaires annuel moyen sur les années 2022 et 2023 supérieur ou égal à 2 000 000,00 € HT
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Niveau minimal de capacité professionnelle et technique : Liste des certificats de qualification professionnelle exigés, ou équivalents - FNTP 237 Protection, fixation et stabilisation des sols contre l'érosion (talus, berges, etc.), par fascinage, par ensemencement, par enrochement de protection de

talus, de berges, etc... , ou équivalent ; - FNTF 2322 Travaux de terrassement courant y compris travaux de tranchée, plateformes, bassins d'orage et travaux de VRD, en milieu non-urbain, ou équivalent ; - Qualibat 2111 – Maçonnerie et ouvrages en béton armé (technicité courante), ou équivalent.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 20/01/2025 à 15:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Le contrat est reconductible 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans. Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non le marché. La notification de cette décision doit intervenir avant la fin de la période de validité en cours. Le titulaire du contrat ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique. L'accord-cadre prendra fin lorsqu'est atteint : - Soit son terme, - Soit son maximum quadriennal Dans ce dernier cas, la durée totale de l'accord-cadre sera réduite d'autant et l'accord-cadre s'achèvera. Le montant total de l'accord-cadre ne sera pas modifié. Accord-cadre à marchés subséquents avec montant minimum quadriennal (400 000,00 EUR HT) et avec montant maximum quadriennal (4 000 000,00 EUR HT). Le montant minimum HT quadriennal concerne l'ensemble des co-titulaires pour la durée maximale du marché. Les marchés subséquents ne peuvent intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Les marchés subséquents peuvent s'exécuter au-delà de la validité de l'accord-cadre, soit au plus tard jusqu'à la fin du 6ème mois après la fin de la période considérée de 1 an. Multi-attribution : Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 5 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres. Les entreprises ou groupement d'entreprise dont les 5 offres sont les mieux classées seront retenues.

Critères d'attribution : - Accord-cadre : Critère de jugement des offres Prix (70 %) Valeur technique (30 %) - Marchés subséquents : les offres seront établies conformément aux caractéristiques fixées par l'accord-cadre et les documents de consultation propres aux marchés subséquents.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 2024A0301 Accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour les travaux de VRD et d'aménagements des sites du syndicat mixte pour le Développement de la Vésubie et du Valdeblore

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Accord cadre multi-attributaire avec marchés subséquents pour les travaux de VRD et d'aménagements des sites du syndicat Mixte pour le Développement de la Vésubie et du Valdeblore situés dans les communes de Saint-Martin-Vésubie, Valdeblore, Rimplas, Roquebillière, La Bollène Vésubie, Lantosque.

Lieu principal d'exécution du marché : Communes de Saint-Martin-Vésubie, Valdeblore, Rimplas, Roquebillière, La Bollène Vésubie, Lantosque.

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La visite des lieux est conseillée. Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Se référer au règlement de la consultation Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat. Référé pré contractuel : possible jusqu'à la signature du marché. Référé contractuel : en application de l'art R 551-7 du code de justice administrative. Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/12/2024